



Assemblée Générale AAPPMA canton de Villefort

Du 24 janvier 2026
A 14h salle l'oustaou

BILAN MORAL

Remerciement aussi aux élus présent dans la salle : **Mr Delescure s'excuse**

Je tenais aussi à remercier le Conseil Général , les municipalités de Prévenchères , Pourcharesse et Pied de Borne pour leur soutien au travers des subventions accordées. Nous avons été surpris que la municipalité de Villefort n'ait pas trouvé opportun de nous soutenir. Pourtant le rôle de la pêche dans l'économie locale liée au tourisme pêche, ainsi que les efforts de l'AAPPMA envers les jeunes au travers de l'école de pêche n'est pas négligeable.

On a vendu **1945 permis** soit une diminution de **3.62%** par rapport à 2024.

La vente la plus impacté est celle des permis carte majeure avec -72 permis.

Cette perte de permis est surtout dû au fait que depuis quelques années ,le permis Lozère n'est pas obligatoire sur les lacs. Les gardes en ont fait le constat lors de leurs interventions sur le terrain. Mais maintenant vient s'ajouter l'option Lozère. Les ardéchois ne prenant plus leur permis en Lozère, mais dans une AAPPMA Ardéchoise.

On pense que cette tendance va augmenter d'année en année.

Par contre on a une stabilité voir une légère augmentation des permis découverte femmes, -de12ans et hebdo.

Notre objectif de développer la pêche chez les jeunes au travers des APN peut en être une des raisons.

Malgré la perte de permis la redevance attribuée à l'AAPPMA est supérieure à 2024. En effet la Fédération de Lozère a augmenté la part AAPPMA. On est en moyenne à 8€ par permis. Si on considère que l'Ardèche est à 16€ par permis on est encore loin du compte. Ce manque a gagné nous pénalise et nous rend dépendant de la Fédération pour l'alevinage et l'empoissonnement, dans l'élaboration des projets, pour mener des actions de protections des rivières.

Concernant le dédommagement lié à la réciprocité , on est en attente du dédommagement. Nous avons fait des estimations qu'on abordera dans les informations.

Sur les projets votés en 2024, plusieurs n'ont pas pu être mis en route pour des raisons diverses qui soient ne dépendent pas de l'AAPPMA, soient par manque de participants.

Nous nous sommes rapprochés de l'AAPPMA des Vans pour discuter et mettre en place l'empoissonnement du lac de Pied de Bornes.

Nombre de votants : 20

Pour : 20

BILAN FINANCIER 2025:

Résultats 2025: **3395.41€**

bilan comptable 2025

charges	montant	produit	montant
60-achat	7277,12	70- ventes de produits finis prestataires de services marchandises	175
604 achat d'études et de prestations de service	1484	706 prestations de service	175
606 achat non stockés de mat et fournitures	1445,79	707 vente de marchandises	0
607 achat de marchandise	4347,33	708 produits des activités annexes	0
61-services exterieurs	0	74-subventions d'exploitation	1411,24
613 location	0	com com	311,24
618 divers	0	-	
		region	0
		-	
		département	400
		-	
62-autres services exterieurs	1061,56		
622 rénumérations intermédiaires et honoraires	600	commune	700
623 publicité	0	-	
625 déplacement,missions,indem des bénévoles	186,5	autres recettes	0
626 frais postaux et de télécommunications	154,8	-	
627 services banquaires	120,26	75-autres produits de gestion courante	7775,9
63-impôts et taxes			
631 impôts et taxes sur rénumération			
635 autres impôts et taxes			
64-charges de personnel	0		
641 rénumérations			
645 charges sociales		76- produits financiers	0
648 frais professionnels (déplacement)		revenus de placement	0
65-autres charges de gestion courante	2541,55		
66-charges financières			
67-charges exceptionnelles		78-reprises sur amortissements et provision	4913,5
		provisions antérieures	4362,54
		report de subvention non utilisée	550,96
total	10880,23	total	14275,64

Résultat 3395,41

Fait à:

le:

Signature:

Nombre de votants : 20

Pour : 20

RAPPORT D'ACTIVITE 2024 :

1. Déversement

Nous avons déversé dans le lac de Villefort 6 lâchers prévus dans le plan d'empoissonnement passé avec la fédération ;

- 6 pour Villefort
- 5 pour le Chassezac
- 2 pour Pied de Borne

Pour un total de 3500kg de truites

- o AEC: 2980 kg dont 181 grosses
- o Farios : 500 kg

Déversement : 35000 truitelles compensation EDF pour Chassezac (le barrage de PUYLAURENT)

On a rajouté un lâcher de 111 grosses truites au mois de novembre.

2. Projet No KILL « LA VIALE ».

Nos avons obtenu la majorité de baux à l'exception de 3 propriétaires qui n'ont pas répondu au courrier.

Nous allons déposé le projet en l'état auprès de la Fédération de Lozère .

Sur les deux ans à venir nous allons aleviner en truitelles.

Au bout de 2 ans, si il n'y a pas augmentation de la population de truites on envisage de faire un parcours trophée avec empoissonnement en grosses truites.

3. L' APN

Nous avons fait 6 après midi d'école de pêche . 13 enfants y ont participé. Nous avions fixé la limite haute à 12.

L'encadrement a été assuré par Remi Vernier avec 3 animateurs bénévoles Guy Rambert, Francois Madera et Michel Gimenez.

Les enfants ont été initiés à la pêche au coup, aux leurres et au feeder.

Avec trois d'entre eux (les plus grands) Michel Gimenez a fait une après midi pêche à la mouche sur le Chassezac.

Nous avons demandé une participation aux familles de 15€.

Nous avons acheté 10 kits complets de cannes feeder.

4. La garderie

Les 2 gardes , Mr **Angosto Jérôme** et Mr **Poncelain Dominique** sont intervenu exclusivement sur les lacs.

Jérôme Angosto : 15 sorties

Dominique Poncelain : 16 sorties

Ariste Zanoli n'a pas pu faire la formation.

5. Journée « pêche à la mouche » du 14 juin à Prévenchères



Une partie des participants de la journée

Le 14 juin, un petit groupe de passionnés de pêche à la mouche s'est retrouvé pour une journée placée sous le signe de la convivialité, de l'échange et du partage. Réunis par une passion commune, ces pêcheurs ont profité de ce moment privilégié pour approfondir leurs connaissances, partager leurs expériences et faire évoluer leurs techniques.

En fonction de leurs envies les participants étaient accompagnés sur la rivière Chassezac par des pêcheurs expérimentés pour leurs prodiguer des conseils sur des techniques particulières comme la pêche en nymphes légères ou le TLT

Le fil rouge de la journée a été consacré au montage de mouches, où JB Favi a pu faire partager tout son art. Des astuces de montage, des modèles maison et des variantes originales ont été présentés dans une ambiance studieuse et chaleureuse. Le tout dans un esprit résolument partageur, fidèle à l'ADN de ces passionnés de pêche à la mouche qui n'hésitent pas à transmettre leur savoir.

Nombre de votants : 20

Pour : 20

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

2026

charges	montant	produit	montant	
60-achat	6350	70- ventes de produits finis prestataires de services marchandises	150	
604 achat d'études et de prestations de service	1850	706 prestations de service	150	
606 achat non stockés de mat et fournitures	4300	707 vente de marchandises	0	
607 achat de marchandise	200	708 produits des activités annexes	0	
61-services extérieurs	0	74-subventions d'exploitation	1250	
613 location	0	com com	150	
615 entretien et réparation		-		
616 assurance	0	region	0	
618 divers	0	-		
		département	400	
62-autres services extérieurs	1700			
622 rénumérations intermédiaires et honoraires	1100	commune	700	
623 publicité	0	-		
625 déplacement, missions, indem des bénévoles	300	autres recettes	0	
626 frais postaux et de télécommunications	150	-		
627 services bancaires	150	75-autres produits de gestion courante	9250	
63-impôts et taxes		cotisation permis	9000	
631 impôts et taxes sur rénumération		cotisation partenaires	0	
635 autres impôts et taxes		sponsor	0	
64-charges de personnel	0	dons	250	
641 rénumérations				
645 charges sociales		76- produits financiers	0	
648 frais professionnels (déplacement)		revenus de placement		
65-autres charges de gestion courante	2600			
658 cotisation statutaire	2000			
658 commission dépositaire	600	78-reprises sur amortissements et provision	0	
66-charges financières		report de subvention non utilisée		
67-charges exceptionnelles		provisions antérieures	0	
total	10650		total	10650

Resultat 0

Fait à: le:

Signature:

LES ORIENTATIONS

- 1. mettre en place des mesures pour la préservation des poissons :**
 - a Mettre en place des parcours No Kill
 - b Augmenter encore le nombre de gardes
- 2. mettre en place des mesures pour l'accueil des pêcheurs :**
 - a Avoir un local pour l'AAPPMA, et pour l'école de pêche
 - b Nettoyage des berges
- 3. mettre en place des mesures pour développer la pêche sur le canton de Villefort**
 - a Amener les jeunes à la pêche
 - b Organiser des évènements
 - c Continuer un empoissonnement raisonné sur les lacs de Villefort, Rachas et Pied de Bornes.
 - d Aleviner les cours d'eau en milieu perturbé (aval barrage)
- 4. mettre en place des moyens de communication**
 - a Promouvoir la pêche sur le canton de Villefort

Nombre de votants : 20

Pour : 18

Contre : 2

LES PROJETS

Tous les projets que nous vous proposons, verront le jour si des personnes veulent s'en occuper. L'AAPPMA en développera quelques uns que nous considérons comme prioritaire.

Orientation 1 : mettre en place des mesures pour la préservation des poissons

- Mettre en place un No Kill sur l'Altier au niveau de Maison Blanche
- Augmenter encore le nombre de gardes

L'objectif étant de créer une brigade de gardes afin d'avoir une réelle présence sur le terrain et de permettre des rotations plus fréquentes

Orientation 2 : mettre en place des mesures pour l'accueil des pêcheurs

- Mettre en place de journées de nettoyage des berges
 - Sur le lac de Villefort
Le foyer rural propose une journée de nettoyage du bord du lac de Villefort
- Sur les rivières
Débroussaillage des accès à la rivière

Orientation 3 : mettre en place des mesures pour développer la pêche sur le canton de Villefort

- Continuer de l'APN pour 2026

Nous allons continuer avec Rémi VERNIER

Pour 2026, nous proposons 1 demi journée en plus, soit 7 demi journées

Mr Rambert Mr Gimenez se sont portés volontaires pour accompagner Remi Vernier. Mais si d'autres personnes veulent s'impliquer, ce sera volontiers.

- Organiser des évènements

- Organisation d'un stage « pêche à la mouche »

De plus nous allons proposer 2 journée de stage pêche à la mouche encadrées en fonction du nombre de participants soit par Michel Gimenez (ex guide de pêche) ou Remi Vernier(guide de pêche)

- **Reconduction due la journée « rencontre pêche à la mouche »**
- **Proposer une rencontre avec les pêcheurs en rivières sur le parcours de pêche du Chassezac aux pêcheurs de l'AAPPMA des VANS**
- **Continuer un empoissonnement raisonnable sur les lacs de Villefort , Rachas et Pied de Bornes.**
Est prévu pour septembre où octobre 2026, un laché supplémentaire de 195kg d'AEC montant 1423.5€
- **Aleviner les cours d'eau en milieu perturbé (aval barrage)**

Orientation 4 : mettre en place des moyens de communication

- **Promouvoir la pêche sur le canton de Villefort**
 - **Alimenter le site internet:** <https://aappma-villefort48.fr>
 - Mettre en place une personne ressource qui centraliserait les infos provenant de l'AAPPMA, des pêcheurs , les transformerait en articles et les transmettrait au Webmaster
 - **Faire un film sur les nouveaux parcours à Prévenchères (prévu en 2025 mais non réalisé)**
 - **Trouver une personne qui voudrait s'occuper de la com**
 - Se mettre en relation avec la presse locale

Ecrire de articles pour la presse locale

INFORMATIONS DIVERSES

- Rencontre avec l'AAPPMA des Vans

Nous avions sollicité l'AAPPMA des Vans pour évoquer la possibilité d'une participation à l'empoissonnement du lac de Pied de Bornes.

Cette dernière nous a invité à participer à leur CA le vendredi 12 décembre pour définir nos attentes et délibérer dans la continuité.

La décision du CA a été de valider leur participation sur un lâcher. Les modalités de mise en œuvre restant à mettre en place.

Cette réunion a été placée sous le signe de la convivialité, de l'écoute et de la volonté de trouver des compromis.

Nous souhaiterions développer cette relation avec l'AAPPMA sur d'autres points si celle-ci est d'accord.

Nous avons déjà évoqué la possibilité d'une rencontre entre nos 2 APN.

Comme énoncé plus haut une rencontre entre pêcheur rivière sur le parcours du Chassezac va leur être proposé.

Nos tenons à remercier l'AAPPMA des Vans pour leur accueil.

- Réciprocité avec l'Ardèche

Options pris en Lozère pour pêcher en Ardèche : **224**

Options prises en Ardèche pour pêcher en Lozère : **553**

• Pour l'AAPPMA de Villefort

Adhérent 2024	Adhérent 2025	Permis non repris en 2025	Permis repris en 2025 sur les 58 adhérents	Permis nouveau en 2025
102	58	61	41	17

➤ Impact financier

- On peut considérer que nous avons perdu 61 permis. Le retour sur la vente des permis par la Fédération de Lozère est de 8€. Nous avons perdu **488€**.
- - **Impact sur les adhérents**
- En 2025 , nous avons enregistré **58 permis ardéchois**.

On peut considérer que ces personnes n'étaient pas au courant de l'option , et que ceux sont des permis potentiellement perdus pour 2026.

- **Dates d'ouverture**

- *Ouverture générale sur les rivières : du **14 mars au 20 septembre 2026***
- *Ouvertures spécifiques :*
 - *Ombre commun : du **16 mai au 20 septembre 2026***
 - *Brochet : du **25 avril au 20 septembre 2026***
- *ouverture du lac de Villefort: du **07 février au 25 octobre 2026***

- **Tarif cartes 2026**

Les tarifs 2025 sont donc arrêtés comme suit :

Personne majeure : 92 €

Découverte femme : 42€

Personne mineure : 21 €

Enfant – de 12 ans : 8 €

Hebdomadaire : 36.50€

Journalière : 15 €

- **Demande de local au prés de la Fédération de Lozère**

Nous avions un local sous la maison de la pêche (ancien local des maîtres nageurs) que la Com Com avez mis à notre disposition. Ce local nous a été retiré par la fédération au profit du gérant de la maison de la pêche quand celle-ci a en pris possession à la fin du bail. Après discussion avec ce dernier , il nous a permis de le garder.

Avec le changement de gérant nous avons sollicité la Fédération pour l'obtention de ce local.

Dans un courrier cette dernière nous accorde l'autorisation d'occuper le local pour l'APN.

INTERVENTION de la Fédération de Lozère

- Sujet 1 : la réciprocité avec l'Ardèche

La fédération estime que c'est une grande chance pour les APPMA limitrophes. Les montants relevés seront mis aux profits de ces dernières.

Elles seront dévolues à la protection des ombres de l'Allier et à la communication au travers de films.

- Sujet 2 : les cormorans

Des études sur l'impact du cormoran ont été faites et remisent à la DREAL afin d'envisager les tirs de régulation. La réponse devait avoir lieu fin décembre, elle est intervenue fin janvier. C'est maintenant au préfet à valider. L'interrogation est de savoir quand il va donner le feu vert, sachant que la période s'achève début mars.

- Sujet 3 : la pollution en Ardèche

La procédure est en cours.